**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion du Bureau**

**Siège de l’UNESCO, Paris, Salle XIV**

**24 octobre 2012**

**Point 5 de l’ordre du jour provisoire :
Utilisation des fonds alloués aux « autres fonctions du Comité » dans le cadre du
Plan pour l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le Plan pour l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel, approuvé par l’Assemblée générale pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 prévoit que 18 % des ressources soit allouées aux « autres fonctions du Comité » telles que décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Le présent document présente une proposition révisée pour l’utilisation de ces fonds, préparée par le Secrétariat pour la période qui a débuté le 1er juillet 2012. Exerçant les pouvoirs qui lui sont délégués par le Comité, le Bureau est invité à décider de l’utilisation des fonds alloués au titre de de cette catégorie sur la base de cette proposition spécifique. Le Bureau est invité à prendre sa décision par le biais d’une consultation par voie électronique.**Décision requise** : paragraphe 13 |

1. Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel et le plan budgétaire pour la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 et du 1er janvier au 30 juin 2014, adoptés par l’Assemblée générale à sa quatrième session (résolution 4.GA 7), allouent 18 % du montant total aux « autres fonctions du Comité » telles que décrites à l’article 7 de la Convention et dans les Directives opérationnelles. Outre l’examen des rapports périodiques, des demandes d’assistance internationale, des candidatures aux Listes et des propositions des meilleures pratiques de sauvegarde, le Comité assume d’« autres fonctions » qui visent à promouvoir les objectifs de la Convention, encourager et assurer le suivi de sa mise en œuvre grâce au renforcement des capacités des institutions et des communautés pour la sauvegarde efficace du patrimoine culturel immatériel, à la sensibilisation à ce patrimoine et à son importance et à la diffusion d’information sur les meilleures pratiques de sauvegarde.
2. Le montant total alloué pour cet exercice biennal (du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013) aux « autres fonctions du Comité » est de 1 107 811 dollars des États-Unis. Dans sa décision 6.COM 20, le Comité a décidé de continuer avec le mécanisme mis en place lors des sessions précédentes pour l’autorisation des dépenses dans cette catégorie. Dans cette décision, le Comité « délègue à son Bureau l’autorité de décider de l’utilisation des fonds alloués au titre du point 3 du Plan, « autres fonctions du Comité », sur la base de propositions spécifiques préparées par le Secrétariat ».
3. Le Bureau a précédemment approuvé deux plans de dépenses pour ces fonds. Dans sa décision 6.COM 2.BUR 4, le Bureau a approuvé un montant de 210 663 dollars des États-Unis pour utilisation au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2012. Ces fonds sont aujourd’hui presque épuisés. En juillet 2012, à la suite de la quatrième session de l’Assemblée générale au cours de laquelle a été approuvé le budget pour 2012-2013, le Bureau a approuvé un deuxième plan de dépenses pour un montant de 594 000 dollars des États-Unis supplémentaires (décision 7.COM 3.BUR 5). À cette occasion, les membres du Bureau ont été informés que le Secrétariat reviendrait vers eux à la mi-2013, avec une proposition de plan de dépenses pour le solde restant pour cet exercice biennal (document ITH/12/7.COM 3.BUR/5).
4. Le Secrétariat revient maintenant vers le Bureau un peu plus tôt que prévu avec une proposition révisée, telle qu’annexée au présent document, qui remplacera le plan précédemment approuvé (594 000 dollars des États-Unis) et l’augmentera jusqu’à 767 250 dollars des États-Unis. Le montant total de ce plan révisé représente un peu moins de 70 % de l’allocation totale pour les « autres fonctions du Comité » pour l’exercice biennal. Avec les fonds déjà utilisés au cours du premier semestre de 2012 (208 450 dollars des États-Unis, soit 19 %), il restera un solde non affecté de 132 111 dollars des États-Unis, environ 12 % des fonds du biennium en cours, réservés aux besoins futurs. Le Secrétariat prévoit de revenir vers Bureau à la mi-2013 avec une proposition de plan de dépenses pour le nouveau solde.

**Besoins révisés : le système de gestion de l’information**

1. Le plan de dépenses en vigueur pour les « autres fonctions du Comité » tel qu’approuvé par le Bureau (Décision 7.COM 3.BUR 5) alloue 125 000 dollars des États-Unis à la maintenance et au développement du système de gestion de l’information de la Convention, en particulier pour fournir des fonctionnalités en ligne améliorées telles qu’un accès personnalisé pour les États parties afin de suivre de plus près l’état des dossiers en cours, une meilleure gestion et visibilité de l’assistance internationale octroyée et la possibilité de soumettre des rapports, des demandes et des candidatures en ligne.
2. Dans les précédents rapports du Comité à l’Assemblée générale sur ses activités et dans les décisions ultérieures des organes directeurs de la Convention de 2003 concernant l’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel (décision 5.COM 2.BUR 4, décision 6.COM 1.BUR 1, décision 6.COM 2.BUR 4, décision 6.COM 20, résolution 4.GA 7, décision 7.COM 3.BUR 5), l’importance du système de gestion de l’information a été reconnue à plusieurs reprises ainsi que la nécessité de le maintenir régulièrement et de le développer. Le système de gestion de l’information conçu spécialement pour la Section du patrimoine culturel immatériel constitue un outil de travail quotidien qui facilite le travail non seulement des organes statutaires (le Secrétariat, les États Parties, le Comité et ses organes consultatifs), mais aussi d’autres acteurs comme les facilitateurs impliqués dans la stratégie de renforcement des capacités qui disposent désormais de leur site dédié. Grâce à son interface web publique, il est aussi le visage de la Convention et le principal moyen de diffusion d’information sur les décisions de l’Assemblée générale et du Comité. En utilisant efficacement ce système, le Secrétariat a réduit considérablement le nombre de documents imprimés sur papier pour les réunions statutaires, préservant ainsi ressources naturelles et financières et maximisant l’efficacité de ses ressources humaines.
3. À ce jour, cet outil a été soutenu presque entièrement par des fonds extrabudgétaires de l’Espagne ou du Fonds du patrimoine culturel immatériel, y compris le sous-fonds pour renforcer les capacités humaines du Secrétariat. Grâce à cet appui extrabudgétaire, le Secrétariat a été en mesure de déployer des efforts substantiels afin d’automatiser davantage ses tâches grâce à l’optimisation de la gestion et le traitement des données sur les réunions statutaires et les dossiers aussi bien que de la présentation de profils pays et du système de suivi des demandes d’utilisation de l’emblème. Ces efforts ont été fournis par du personnel temporaire (sous la dénomination obsolète de « Engagement de durée limitée »), des consultants et des entreprises. L’Organisation a récemment introduit une nouvelle modalité contractuelle, l’« Engagement au titre d’un projet », qui nécessite que le financement soit assuré au préalable pour une période minimale de 12 mois et le Secrétariat demande en conséquence que le montant soit augmenté afin que les services requis puissent être engagés de manière efficace jusqu’à la fin de l’exercice biennal.
4. Afin de pouvoir bénéficier de ce nouvel arrangement contractuel, le Secrétariat ne peut pas attendre jusqu’à la mi-2013, tel qu’il l’avait initialement prévu, pour proposer un autre plan de dépenses pour les fonds restants au titre de la catégorie des « autres fonctions du Comité ». Afin non seulement de poursuivre l’externalisation des services de programmation pour améliorer les fonctionnalités du système de gestion de l’information mais aussi de le maintenir ainsi que son interface publique (le site du Patrimoine culturel immatériel) sur une base quotidienne, le Secrétariat sollicite ici que le montant approuvé précédemment pour cette ligne de dépense (125 000 dollars des États-Unis) soit augmenté de 173 250 dollars des États-Unis pour un nouveau total de 298 250 dollars des États-Unis.
5. Avec les 40 000 dollars des États-Unis qui ont été utilisés pendant le premier semestre de 2012, un total de 338 250 dollars des États-Unis aura été alloué à ces services pour l’exercice entier (du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013), équivalant à moins d’un tiers de l’enveloppe totale pour les « autres fonctions du Comité » dans le cadre du Plan actuel pour l’utilisation des ressources du Fonds.

**Résultats depuis juillet 2012**

1. Étant donné que le plan actuel de dépenses a été approuvé par le Bureau il y a seulement trois mois, le taux d’exécution est relativement modeste (15 %). Toutefois, un certain nombre d’activités pour lesquelles les fonds avaient été provisionnés ont été mises en place au cours des derniers mois. Le contenu des matériels de renforcement des capacités pour l’élaboration d’inventaires avec la participation des communautés et la préparation des candidatures pour la Liste de sauvegarde urgente et la Liste représentative ont été édités et sont actuellement en cours de traduction vers le français. L’élaboration de nouveaux contenus pour des matériels de renforcement des capacités est également en cours. Le Secrétariat a lancé un appel à propositions pour l’élaboration d’une série de matériels d’apprentissage interactifs sur le développement de plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, à la suite duquel il a établi un contrat avec un expert au profil adéquat pour entreprendre cette tâche. L’essentiel des matériels, conçus pour un atelier de deux jours, sera un jeu de simulation pour guider les participants dans le processus d’élaboration d’un plan de sauvegarde. En outre, le Secrétariat a lancé un appel à propositions pour développer des matériels sur le patrimoine culturel immatériel et le développement durable. Dans une première étape, une fiche thématique sera élaborée pour expliquer et démontrer pourquoi la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est essentielle pour le développement durable, en présentant les principaux arguments illustrés avec des exemples et des chiffres.
2. L’organisation du Forum des jeunes des Caraïbes sur le patrimoine culturel immatériel a fait des progrès considérables. Le Forum, qui se tiendra à Grenade du 20 au 24 novembre, inclura une visite de terrain pour offrir aux jeunes l’occasion d’en savoir plus sur le patrimoine culturel immatériel des communautés, d’interagir avec les membres de celles-ci et de mettre en pratique les concepts et mécanismes appris lors des séances de formation. Vingt-cinq jeunes ont été sélectionnés provenant de dix-sept pays grâce à un processus de sélection impliquant les Commissions nationales pour l’UNESCO. Un facilitateur formé par l’UNESCO travaille en étroite collaboration avec la Section du patrimoine culturel immatériel et le Bureau de l’UNESCO de Kingston sur le contenu et les méthodes de travail ; des arrangements contractuels avec les partenaires nationaux sont en cours.
3. Concernant les activités de visibilité et de communication, le dépliant en français et en anglais sur les éléments inscrits sur la Liste représentative et la Liste de sauvegarde urgente et les meilleures pratiques de sauvegarde sélectionnées par le Comité en 2011 a été réimprimé étant donné que les fonds disponibles jusqu’au 30 juin 2012 n’avaient permis qu’un tirage limité. Les Directives opérationnelles amendées et adoptées par l’Assemblée générale en juin 2012 (résolution 4.GA 5) sont également prêtes à être imprimées dans les six langues après avoir édité les copies de toutes les versions linguistiques et préparé leurs mises en page respectives. La mise en page de la brochure 2012 ainsi que celle de la brochure cumulative 2012-2013 ont également été conçues en attendant les inscriptions et la sélection par le Comité lors de sa 7e session en décembre 2012.
4. Le Bureau est invité à évaluer et à prendre une décision sur ce projet de plan de dépenses par le biais de la consultation par voie électronique, conformément à l’article 12.3 du Règlement intérieur du Comité. Le Bureau du Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

**PROJET DE DÉCISION 7.COM 5.BUR 5**

Le Bureau,

1. Ayant examiné le document ITH/12/7.COM 5.BUR/5 et son annexe,
2. Rappelant la résolution 4.GA 7, la décision 6.COM 20 et la décision 7.COM 3.BUR 5,
3. Autorise les dépenses spécifiées dans ce document et son annexe ;
4. Demande au Secrétariat de rendre compte de l’avancement de la mise en œuvre et de la façon dont les fonds sont dépensés ;
5. Invite le Président du Comité à porter cette décision à l’attention du Comité lors de sa septième session.

**ANNEXE**

**Plan de dépenses pour les fonds alloués aux autres fonctions du Comité
dans le Plan d’utilisation des ressources du Fonds
À compter du 1er juillet 2012**

| **Activité** | **Description** | **Montant** |
| --- | --- | --- |
| **A. Renforcement des capacités**  | **255 000 $** |
| **A.1 Développement de contenus pour les nouveaux supports de renforcement des capacités : élaboration de plans de sauvegarde, patrimoine culturel immatériel et développement durable** |  |
| Développement de contenus pour les manuels des facilitateurs et des participants  | Services professionnels pour le développement de contenus  | 65 000 $ |
| **A.2 Production des supports de renforcement des capacités existants: mise en œuvre nationale, inventaire, élaboration de dossiers** |  |
| Pré-production | Services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique et la mise en page en anglais et en français | 90 000 $ |
| **A.3 Atelier de bilan pour les facilitateurs formés**  |  |
| Atelier pour 10 à 15 facilitateurs | Voyage et séjour des participants, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 80 000 $ |
| **A.4 Premier Forum des jeunes des Caraïbes sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |  |
| Forum sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 | Voyage et séjour des participants, services de facilitation et dépenses associées, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 20 000 $ |
| **B. Promotion et diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde** | **50 000 $** |
| Recherche, documentation, publication et diffusion des meilleures pratiques | Services professionnels pour l’élaboration de contenus, la préparation de textes, la traduction, la conception graphique et la mise en page en anglais et en français | 50 000 $ |
| **C. Communication et visibilité** | **164 000 $** |
| **C.1 Publication des Textes fondamentaux, tels qu’amendés par la quatrième session de l’Assemblée générale (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)**  |  |
| Pré-production et impression de l’édition 2012 | Coûts d’impression, services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 90 000 $ |
| **C.2 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative et le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde (anglais et français)** |  |
| Réimpression des dépliants 2011, pré-production et impression des dépliants 2012  | Coûts d’impression, services professionnels pour la rédaction, l’édition, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 37 000 $ |
| **C.3 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative ainsi que le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde 2012 & 2013 (anglais et français)**  |  |
| Pré-production | Services professionnels pour la rédaction, l’édition, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 17 000 $ |
| **C.4 Distribution de documents imprimés**  |  |
| Expédition | Frais d’expédition vers les bureaux hors-siège, les commissions nationales et autres parties prenantes | 20 000 $ |
| **D. Services de gestion des connaissances** | **298 250 $** |
| Développement de fonctionnalités en ligne et de pages Web dédiées | Services professionnels pour la gestion du système de connaissances et le développement de logiciels | 298 250 $ |
| **TOTAL** | **767 250 $** |